

Publictionnaire

Dictionnaire encyclopédique et critique des Publics

Écrivain public

Marieke Stein

Référence électronique

Marieke Stein, Écrivain public. *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics*. Mis en ligne le 16 juin 2017. Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/ecrivain-public/>.

Le *Publictionnaire. Dictionnaire encyclopédique et critique des publics* est un dictionnaire collaboratif en ligne sous la responsabilité du Centre de recherche sur les médiations (Crem, Université de Lorraine) ayant pour ambition de clarifier la terminologie et le profit heuristique des concepts relatifs à la notion de public et aux méthodes d'analyse des publics pour en proposer une cartographie critique et encyclopédique.

Accès : <http://publictionnaire.huma-num.fr/>

Cette notice est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 3.0 France.

Pour voir une copie de cette licence, visitez <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/> ou écrivez à Creative Commons, PO Box 1866, Mountain View, CA 94042, USA.



Écrivain public

Un métier pluriel

D'après l'Académie des écrivains publics de France (AEPF), l'écrivain public est « un professionnel de l'écrit dont la mission est d'aider à communiquer – par l'écrit – au sens large du terme » *via* des prestations aussi diverses que la rédaction de courriers personnels ou administratifs, la mise en récit de biographies ou de témoignages, la relecture et la correction, la traduction parfois, l'animation d'ateliers d'écriture... C'est une profession de service, rémunérée, plus féminine que masculine (deux écrivains publics sur trois sont des femmes), exerçant le plus souvent en zone urbaine (Syndicat national des prestataires et conseils en écriture, 2014).

Ce métier n'est pas propre aux sociétés contemporaines. Comme le souligne Bergamote Fernandez (2009), jusqu'au XVI^e siècle, ce sont les prêtres qui, à la suite des scribes de l'Antiquité, exercent cette fonction « d'écriture pour autrui » ; mais c'est avec l'Ancien Régime et la complexification du système administratif que naît la dimension sociale de l'écrivain public, afin de combler l'accès inégal à l'alphabétisation. En effet, comme l'explique Christine Métayer dans *Au tombeau des secrets : les écrivains publics du Paris populaire*, les villes françaises des XVI^e-XVIII^e siècle (2000), carrefours des savoirs et des échanges commerciaux, connaissent une véritable « inflation paperassière » entraînant une forme d'exclusion sociale des classes populaires.

Au XX^e siècle, la profession se développe et se structure, d'abord dans les années 1950, quand apparaissent des bidonvilles en banlieue parisienne, puis au gré des vagues migratoires successives. Dans les années 1990, les dispositifs d'emplois-jeunes ainsi que l'augmentation de la demande sociale entraînent l'accroissement du nombre d'écrivains publics, l'adoption d'une charte de déontologie en 1991, puis l'apparition, en 2001, d'un diplôme d'État (non obligatoire pour exercer la profession) : la licence professionnelle « Conseil en écriture professionnelle & privée, Écrivain public ». Mais, même si aujourd'hui les écrivains publics sont regroupés en associations professionnelles (dont le Syndicat national des prestataires et conseils en écriture, SNCPE), la profession n'est régie par aucune réglementation particulière, et son statut reste hétérogène, allant du travailleur indépendant au statut libéral, qui définit lui-même sa tarification et doit, comme toute entreprise, capter et fidéliser sa clientèle, au prestataire rémunéré par une association ou une collectivité locale pour aider des usagers dans leurs démarches administratives – sans compter les bénévoles.

Paradoxalement, de nos jours, alors que le numérique est de plus en plus présent dans la vie quotidienne, le recours aux écrivains publics se développe, essentiellement en raison d'une complexification croissante des démarches administratives. Les demandeurs sont très divers : professionnels ou particuliers et, parmi les particuliers, natifs ou non natifs, de tous âges, tous milieux sociaux, et ayant avec l'écrit (et l'écriture) des rapports très variés. En effet, si une part importante des personnes ayant recours à des écrivains publics est constituée de personnes non natives ne maîtrisant pas suffisamment le français, les raisons du recours à un écrivain public vont du défaut (réel ou supposé) de maîtrise de la langue écrite (langue

étrangère, illettrisme, l'analphabétisme...) jusqu'à un simple manque d'assurance, voire le simple besoin d'un regard extérieur sur un texte déjà produit.

Le « public » de l'écrivain

Dans l'expression *écrivain public*, l'adjectif ne fait pas tant référence aux demandeurs ou aux bénéficiaires du service (qu'on désigne le plus souvent par le terme *clientèle* du fait que la prestation fournie par l'écrivain public est payante, mais aussi parfois par *usagers*, lorsque l'écrivain public est rétribué par une administration ou une association, par exemple, et non par la personne qui fait appel à ses services), qu'au rôle de ce médiateur dans l'*espace public*. En effet, l'adjectif renvoie au rapport à une collectivité organisée, à la vie sociale, conformément à son étymon *publicus* (opposé à *privatus*), « qui concerne le peuple ou l'État, public » – et d'où proviennent les expressions *chose publique* et *république*. Au-delà de sa mission d'information, d'aide et d'écoute, l'écrivain public est un médiateur entre une personne et une institution, une « figure médiatrice, qui crée autour d'elle un espace public, un espace commun de dialogue entre les usagers et les institutions » (Fernandez, 2009 : 121). L'adjectif *public* renvoie donc ici à la fonction de médiation entre personne privée et organisme d'État, médiation qui vise à créer ou à restaurer un lien (de communication, mais, plus largement, un lien social) entre un individu qui, pour une raison ou une autre, peine à s'exprimer par écrit, et une société qui, *via* ses administrations et ses institutions, est régie par l'écrit (et les écrits). Comme l'écrit Daniel Fabre dans son introduction à *Par Écrit* (1993 : 13), « dans l'espace public [...], on n'accède au contact des autres et à la reconnaissance de soi qu'en exhibant ces preuves, linguistique et graphique, de l'appartenance à la société où la lettre fait foi ». Dès l'origine figure de la sociabilité urbaine (Chartier, 2001 : 792), l'écrivain public est donc un rouage essentiel de cette insertion dans l'espace public, d'individus se jugeant inaptes à s'inscrire dans ce régime de l'écriture qui caractérise les sociétés (occidentales) modernes. Le rôle de l'écrivain public est ainsi de conjurer, dans une certaine mesure, le pouvoir discriminatoire de l'écrit dans l'espace public (Nogard, 1997).

La double fonction de l'écrivain public, entre médiation sociale et dimension technique

La fonction de l'écrivain est donc plurielle, à la croisée de disciplines aussi variées que le droit, les lettres, l'informatique, la sociologie et la psychologie. La définition même du métier (et le regard que les écrivains publics portent sur leur propre activité) est souvent floue, en raison de la diversité des trajectoires professionnelles, des cadres et des modalités d'intervention, des publics et de leurs demandes. Schématiquement, elle oscille entre deux pôles, comme l'indique Muriel Bertelot et ses collaborateurs (2010 : 3) : la médiation sociale, essentielle pour nombre d'entre eux, qui considèrent leur métier comme proche de celui de travailleur social ; et la dimension technique, privilégiée par ceux qui préfèrent se dire « prestataires et conseils en écriture ». Si la première acception est évidente, la seconde s'explique par la multiplicité des formes de l'écrit convoquées et des connaissances et compétences techniques requises. Au-delà de cette dichotomie, l'écrivain public est polyvalent, il incarne « une posture cognitive, une manière d'être face au savoir, lequel se complexifie, se démultiplie et se fragmente au fil des âges. L'écrivain public incarne, en quelque sorte, un regard synoptique, qui ne se prétend pas exhaustif, sur un savoir aujourd'hui démultiplié et fragmenté » (Fernandez, 2009 : 121).

Les études (plutôt rares) sur ce métier relèvent elles-mêmes de deux champs distincts, celui des sciences sociales, lorsqu'elles s'intéressent à la fonction de médiation sociale, aux relations entre l'écrivain et ses clients, à l'utilité sociale de ce métier..., et celui des sciences du langage, plus intéressées par l'observation des interactions langagières à l'œuvre dans la délégation d'écriture, la gestion de l'intercompréhension, l'intersubjectivité co-construite par les interactants, les phénomènes de traduction et d'interprétation à l'œuvre (Oursel, 2013).

Parmi les problématiques fructueuses que pose cette relation particulière qu'est l'écriture par délégation, on signalera évidemment celle concernant la place de chacun dans le dispositif de médiation – et dans le texte produit. En effet, écrire « pour » quelqu'un n'est pas écrire « au nom de quelqu'un » : celui qui écrit n'est pas celui qui signe, et la place de l'écrivain public dans la production finale varie en fonction de son degré d'intervention dans l'écriture (qui peut aller de la mise en mots intégrale à la simple correction orthographique). Une autre question majeure est celle du rapport de l'écrivain public à l'oralité et à l'écriture. Comme l'explique Anne-Valérie Nogard (1993 : 61), il « doit opérer deux transferts d'explicitation : du texte administratif à un énoncé oral », puis, en sens inverse, du propos (oral) du visiteur à un texte écrit conforme au langage du récepteur. Enfin, la relation entre l'écrivain et son client interroge également les chercheurs dans la mesure où il s'agit de délégation « verticale » (différente de la délégation dite « horizontale », qui met en relation « des personnes voisines issues d'un réseau d'interconnaissances » (*ibid.* : 56). L'écrivain public étant, dans une majorité de situations, dans un cadre institutionnalisé, il représente l'administration, puisqu'il en maîtrise les règles écrites et assure la médiation entre celle-ci et les administrés, au point d'être souvent considéré par les usagers comme un agent de l'administration. En ce sens, il est bien « d'utilité publique ».

Bibliographie

Académie des écrivains publics de France (AEPF). Accès : <http://ecrivains-publics.fr>.

Chartier R., 2001, « Culture écrite et littérature à l'âge moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 56 (4), pp. 783-802.

Bertelot M., Le Houëdec V., Lescouzères S., Wozny N., 2010, *Enquête/état des lieux. Métier d'écrivain public*, mémoire de Licence professionnelle, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3. Accès : <http://plumeetbuvard.org/wp-content/uploads/2011/06/Enquete-etat-des-lieux-metier-decrivain-public-2010.pdf>.

Syndicat national des prestataires et conseils en écriture, *Enquête 2013-2014*. Accès : <http://www.snpcce.fr/wp-content/uploads/2013/11/SNPCE-LAP2013synth%C3%A9tique.pdf>.

Fabre D., 1993, « Introduction », pp. 1-56, in : Fabre, D., dir., *Par Écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éd. de la Maison des sciences de l'homme.

Fernandez B., 2009, « L'écrivain public dans l'action sociale », *Vie Sociale*, 2 (2), pp. 121-134.

Gardey D., 2008, *Écrire, calculer, classer, Comment une révolution de papier a transformé les sociétés contemporaines (1800-1940)*, Paris, Éd. La Découverte.

Métayer C., 2000, *Au tombeau des secrets : les écrivains publics du Paris populaire*, Paris, A. Michel.

Nogard A.-V., 1993, « Chez l'écrivain public. L'écriture par délégation », pp. 125-144, in : Fabre D., dir., *Par Écrit. Ethnologie des écritures quotidiennes*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Oursel E., 2013, *Des interactions de service entre francophones natifs et non natifs, analyse de la gestion de l'intercompréhension et perspectives didactiques*, thèse de doctorat en didactique des langues et des cultures, Université Sorbonne Nouvelle-Paris 3. Accès : <http://www.theses.fr/2013PA030170>.